



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du vendredi 18 décembre 2009

Ordre du jour

- I - Point sur les travaux**
- II - SDIS**
- III - Tarifs services municipaux 2010**
- IV - Conventions CCPP – Personnel et portage de repas**
- V - Convention CCPP – Rue de la Vincourt**
- VI - Remboursement des frais de déplacement du personnel communal**
- VII - Sécurité routière - Cinémomètre**
- VIII- Rapport d'activités SERMEP**
- IX - Informations diverses**
- X - Questions diverses**

Ouverture de séance à 20h00

1. Point sur les travaux :

- Le chantier des vestiaires du foot est en bonne voie d'avancement. Le carrelage mural est bientôt terminé. Il reste ensuite le chauffage et les aménagements extérieurs. La livraison est prévue fin février.
- La CCPP a pris en charge les travaux de remise en état du courant situé derrière le terrain d'entraînement de football. Les berges avaient été altérées par le ravinement des eaux. Il reste ensuite, à la charge de la mairie, à reposer la clôture et le pare-ballons.
- La restauration du chauffage dans les classes primaires les plus anciennes a été terminée pour la Toussaint. Il reste le chauffage des classes construites dans les années 1985 et le préau à restaurer. Les travaux sont prévus pendant les vacances de Noël.
- La place Alexander a été réouverte à la circulation le jeudi 17 décembre au matin. La réception du chantier sera effectuée début janvier.
- Le SERMEP a pris en charge la remise en état de l'éclairage public de la rue du Bar. Il reste la rue de la Ricarderie à réaliser au titre du même programme.
- Les travaux de bordurage débutés dans la rue du Bougeon ont été retardés suite aux intempéries. Un autre chantier est à exécuter rue de la Justice.
- Une subvention est obtenue pour le bordurage de la Grand Rue, sur un tronçon de quelques centaines de mètres au départ de la rue de Bellevue.
- Le secteur de la fin de la Grand Rue sera quant à lui exécuté au cours de la période où se dérouleront les travaux d'assainissement de la rue de Vemy et de Wattines. Ces derniers ont été retenus par le SIAN au titre du programme 2009.
- Le département financera une partie des travaux de voirie de la rue Nestor Longue Epée. Un contact a été pris avec les propriétaires des terrains agricoles situés après l'ancienne voie ferrée en vue de l'élargissement de la route.
- Les subventions destinées aux travaux de restauration de l'église ne peuvent être accordées qu'à partir de devis précis. Les appels d'offres qui sont parvenus en mairie vont être examinés prochainement. Ils serviront de base pour les demandes de subventions.

2. Point sur le SDIS:

Monsieur Derosier, Président du SDIS, vient d'envoyer l'appel à cotisation pour 2010 tenant compte des nouvelles modalités de calcul des participations communales, auquel est jointe une fiche prévisionnelle sur l'évolution de la participation financière des Communes et intercommunalités.

Les participations de la plupart des collectivités sont très fortement augmentées, à l'avantage des Communautés Urbaines de Lille et Dunkerque. A terme, celle de la Commune le sera de 400 %

Les services du SDIS, contactés téléphoniquement, confirment que les mises à disposition des locaux n'ont pas été valorisées, ce qui signifie que la Commune ne sera pas indemnisée pour le local Place Alexander.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une révision de la convention avec le SDIS afin de revoir le sujet de la mise à disposition des locaux

3. Tarifs des services municipaux 2010 :

Il est voté une majoration de l'ordre de 2% pour l'ensemble des services (voir annexe ci-dessous).

4. Conventions avec la CCPP – Personnel et portage de repas :

Le Conseil autorise Mr le Maire à signer une convention avec Mr le Président de la CCPP pour la mise à disposition de Mme Tauscher pour la compétence "Animation Jeunesse" à raison de 815h par an, et pour approuver une participation financière de la CCPP au portage de repas à domicile, à raison de 2,62€ par repas.

5. Convention avec la CCPP – Rue de la Vincourt :

L'entreprise STRATIFORME va effectuer prochainement des travaux sur son site afin de se restructurer. Ces travaux vont prévoir une modification de la circulation des poids lourds à l'intérieur du site. Ceux-ci entreraient par la rue du pavé à BERSEE et sortiraient par la rue de la Vincourt à MONS EN PEVELE. STRATIFORME a sollicité la CCPP au titre de sa compétence Développement Economique pour une prise en charge des travaux sur le domaine public sur une portion de ces deux rues. En conséquence, il convient de faire voter au conseil municipal de BERSEE (ainsi qu'à celui de MONS EN PEVELE) une convention de mise à disposition de cette voirie communale au profit de la CCPP. Ceci permettra à la CCPP d'effectuer les travaux sur le domaine public.

Les travaux correspondent à un aménagement de l'accotement de la sortie « Rue de la Vincourt » à MONS EN PEVELE, et sont estimés à un maximum de 10 000 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

6. Remboursement des frais de déplacement du personnel communal :

Le Conseil fixe les modalités du remboursement des frais induits par les agents pour l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité, soit l'indemnité pour frais de transport et l'indemnité pour frais de repas et d'hébergement.

Le remboursement des frais ne pourra être supérieur aux frais réellement engagés.

7. Sécurité routière – Projet d'acquisition d'un cinémomètre indicateur de vitesse :

Le projet est retenu sur le principe ; il conviendra de faire procéder à une mise en concurrence avant de se prononcer définitivement.

8. Rapport d'activité du SERMEP :

Le SERMEP qui gère l'entretien du réseau électrique et d'éclairage public sur plusieurs communes. Au niveau de Bersée, il a pris en charge le remplacement d'armoires électriques, le changement de lampes, l'enfouissement d'une partie du réseau rue des écoles et l'extension du réseau rue de la Justice.

9. Informations diverses :

- **Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal :** Mr le Maire indique qu'il a procédé au choix de l'assurance "dommages ouvrage" pour la construction des vestiaires au stade, et qu'il a signé divers avenants notamment pour la pose de tuiles noires et le démontage des projecteurs de l'ancien terrain de tennis.

- **Analyse financière de la Commune :** le commentaire général fait apparaître que la situation de la Commune est saine financièrement, la dette par habitant restant mesurée. Il faut cependant noter une augmentation régulière des dépenses de fonctionnement sur certains postes, qu'il conviendra de surveiller.

10. **Questions diverses :**

Les élus débattent de la communication interne, et notamment des compte-rendus des réunions Maire-Adjointes et conseillers délégués du samedi matin.

La séance est levée à 22h45

Annexe

Tarifs des services Municipaux à compter du 1er Janvier 2010

Location des biens communaux et des concessions dans le cimetière

Immeuble 8, rue des écoles : 200,00 €

Location du jardin de la Mairie : 14,00 €

Concessions dans le cimetière :

- perpétuelle (le m2) : 35,00 €

- trentenaire (le m2) : 23,00 €

Salle Municipale :

- pour un repas : 280,00 € (extérieur à Bersée : 330,00€)

- pour un vin d'honneur : 140,00 € (extérieur à Bersée : 185,00 €)

- pour le nettoyage : 57,00 €

Salle des Associations

- pour un repas : 140,00 € (extérieur à Bersée : 175,00 €)

- pour un vin d'honneur : 100,00 € (extérieur à Bersée : 140,00 €)

Cantine scolaire municipale :

Quotient Familial	TARIF par REPAS et par ENFANT	
	Habitant BERSEE	N'habitant pas BERSEE
Inférieur à 500 €	1,50 €	3,00 €
de 501 € à 673 €	1,85 €	3,10 €
de 674 € à 873 €	2,25 €	3,15 €
de 874 € à 1073 €	2,60 €	3,30 €
de 1074 € à 1273 €	2,70 €	3,40 €
Supérieur à 1273 €	2,85 €	3,60 €
instituteur	4,40 €	
instituteur surveillant	2,70 €	
Personnel communal	2,60 €	

Garderie périscolaire municipale :

Quotient Familial	Participation des familles par enfant		
	par mois	par heure	par demi-heure
Inférieur à 500 €	27,50 €	3,05 €	1,55 €
de 501 € à 673 €	28,50 €	3,15 €	1,65 €
de 674 € à 873 €	29,50 €	3,35 €	1,75 €
de 874 € à 1073 €	31,00 €	3,70 €	1,90 €
de 1074 € à 1273 €	32,00 €	4,00 €	2,05 €
Supérieur à 1273 €	33,00 €	4,10 €	2,20 €
Extérieurs	33,00 €	4,10 €	2,20 €

Transport scolaire :

- par mois et par enfant : 11,00 €

Étude dirigée :

- par mois et par enfant pour un enfant habitant Bersée : 19,50 €

- par mois et par enfant pour deux enfants et plus habitant Bersée : 16,50 €

- par mois et par enfant n'habitant pas Bersée : 20,00 €

Repas à domicile pour les personnes âgées :

- pour une personne seule : 4,60 €

- pour un couple : 8,45 €

Contrat d'Association avec l'École Sainte-Thérèse

- 300 € par élève de l'École Maternelle et de l'École Primaire.